



Mon Observatoire du Développement Durable

L'UNIOOSS a signé début mai 2017 une convention d'engagement volontaire pour un Développement Durable avec huit autres fédérations et organisations professionnelles des secteurs sanitaire, médico-social et social (FEHAP, FHF, FHP, UNICANCER, FNEHAD, SYNERPA, NEXEM, FNAQPA), l'ANAP et le ministère en charge des Solidarités et de la santé et celui de la Transition écologique et solidaire. Cette convention invite chaque structure à engager des actions spécifiques et adapter son fonctionnement pour un développement plus durable.

Cette convention prévoit qu'une fois par an, chaque structure puisse valoriser son investissement en évaluant annuellement la maturité de son organisation au regard des enjeux de Développement Durable.

La conception de cet observatoire s'est déroulée entre septembre 2016 et février 2017, avec la forte mobilisation de structures sanitaires et médico-sociales et sociales. Huit ateliers de travail ont été organisés et ont réuni plus de 90 établissements et services pour identifier les enjeux majeurs du Développement Durable dans les structures de nos champs.

L'ANAP a été missionnée pour mettre en œuvre cet outil d'auto-évaluation appelé **Mon observatoire du Développement Durable** accessible sur <http://rse.anap.fr>

Cet observatoire, pouvant être renseigné en plusieurs fois, compte 32 questions réparties sur 6 axes : gouvernance, sociétal, social, environnemental, achats responsables et axe économique. Il faut compter environ 4 heures pour collecter et renseigner l'intégralité de l'observatoire. Ces questions permettent de calculer des indicateurs chiffrés et non chiffrés et restituer instantanément une analyse de la maturité de la structure selon les résultats obtenus. S'appuyant sur ces derniers, un premier plan d'actions personnalisé sera proposé ainsi qu'une sélection de ressources utiles pour la mise en œuvre. De plus, une synthèse nationale sera restituée en octobre 2017.

Chaque structure est libre de s'autoévaluer sur un ou plusieurs axes de son choix et, chaque année, la structure pourra comparer ses résultats avec d'autres structures comparables et apprécier ses évolutions par rapport à ses résultats de l'an passé.

La période de renseignement de l'observatoire s'étend du 1^{er} juin 2017, lors de la semaine européenne du Développement Durable, au **1^{er} septembre 2017**. N'hésitez pas à solliciter l'aide de l'ANAP sur l'espace de discussion dédié dans l'observatoire <http://rse.anap.fr/forum/RSE/board/51> est disponible.

Vous trouverez également tous ces éléments ainsi que des documents de méthode dans la **fiche Uniopss n° 91071** « *L'Uniopss, partie prenante d'un observatoire du développement durable dans les champs de la santé, du social et du médico-social* » du site internet du réseau Uniopss-Uniopss (http://uniopss.asso.fr/section/uniopss_detail.html?publicationId=p1191496248993518)

S'appuyant sur les premiers retours des structures lors de la phase test, l'Uniopss incite fortement les associations de son réseau à saisir tous les potentiels de cet observatoire en n'hésitant pas à le renseigner.

Contact Uniopss : Isabelle Léomant

Conseillère technique Accompagnements, Acteurs et Parcours

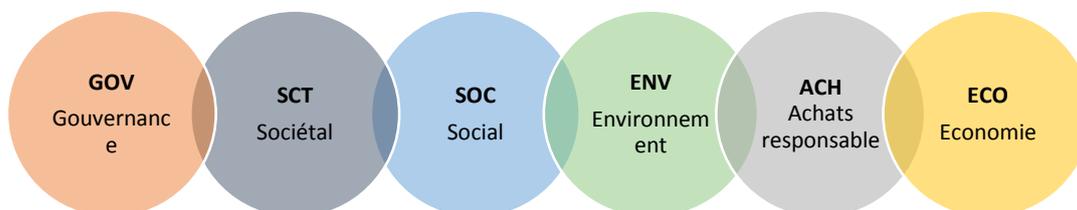
Tél : 01-53-36-35-66 - ileomant@uniopss.asso.fr



Synthèse des indicateurs du référentiel de l'Observatoire du développement durable

Objet : dans le cadre de la convention relative au développement durable signée par l'État et les fédérations du secteur sanitaire, social et médico-social, l'ANAP est missionnée pour mettre en œuvre un observatoire du Développement Durable dans les secteurs sanitaire, médico-social et social dont l'objectif est d'évaluer la maturité des démarches Développement durable dans les établissements et services. Le présent document présente une synthèse des indicateurs retenus dans cet Observatoire.

Thèmes couverts



Indicateurs

Pénétration de la démarche

- ⇒ Evolution du taux de structures contribuant à l'observatoire
- ⇒ Evolution du taux de remplissage de l'observatoire
- ⇒ Identification des volets les plus renseignés par les structures

Principaux indicateurs de maturité et de résultat

L'observatoire du DD en santé rassemble principalement les indicateurs suivants¹ :

- Volet gouvernance :
 - Maturité de la structure en matière d'intégration du DD dans les projets
 - Maturité de la structure en matière d'association des parties prenantes
- Volet sociétal :
 - Maturité de la démarche d'amélioration de l'accès aux soins et aux prestations
 - Maturité des actions de prévention dans le domaine de la santé publique
 - Maturité de la promotion de bientraitance
 - Taux de contrats aidés
- Volet social :
 - Qualité du dialogue social
 - Qualité de vie au travail
 - Maturité de la gestion des compétences
 - Taux d'atteinte de l'obligation d'emploi des personnes handicapées
 - Maturité de la démarche de lutte contre les discriminations
- Volet environnemental :
 - Evolution de la consommation totale d'énergie
 - Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie
 - Evolution des émissions de gaz à effet de serre
 - Evolution de la consommation d'eau
 - Maturité des pratiques de mobilité durable
 - Maturité de la démarche de gestion et de réduction des déchets
- Volet achats :
 - Maturité de la démarche d'achat durable
- Volet économique :
 - Indicateurs de stabilité financière (CAF, endettement, vétusté, etc.)
 - Maturité de l'évaluation du capital immatériel

L'évaluation de la maturité des structures sur chacun de ces enjeux sera appréciée selon des questions type QCM et/ou à l'aide d'indicateurs chiffrés.

¹ Les libellés ainsi que le nombre d'indicateurs sont susceptibles d'évoluer annuellement, selon les dispositions prévues par la convention (décision du Comité Technique de l'observatoire).